



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

14 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	7
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Pascal BAILLY

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS.

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia TABÍA qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT.

Absent excusé non-représenté :

Mme Marlène STABLO, Mme Emilie LE FAUCHEUX

064/ OBJET : CONVENTION DE REFACTURATION DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE POUR L'ACHAT DE BILLETS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.5211-10 et L.5216-5-VI.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme de billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.) a obtenu l'autorisation de centraliser, en tant que collectivité hôte cheffe de file, une commande groupée pour permettre aux villes de l'Agglomération de pouvoir, si elles le souhaitent, bénéficier des programmes de billetteries ouvertes aux collectivités hôtes ;

CONSIDÉRANT que la commune de Champs-sur-Marne s'est positionnée pour l'acquisition de 64 places pour les épreuves de para-aviron sur le site de Vaires-sur-Marne, le vendredi 30 août au matin. Ces places seront proposées aux enfants de accueils de loisirs enfance et jeunesse ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver une convention pour définir les modalités de refacturation de la Commune aux frais engagé par la C.A.P.V.M. pour l'achat desdits billets, soit 960€ (15€x64)

VU l'avis favorable de la commission sports du 05 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 10 juin 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Mohammed BOUSSIR, Maire-Adjoint délégué à la tranquillité publique et aux sports,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention de refacturation des dépenses réalisées par la C.A.P.V.M. pour l'achat de billets pour les jeux olympiques et paralympiques telle qu'annexée à la délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 04/07/2024
publié ou notifié le 05/07/2024
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 03/07/2024

Le Maire,

Maud TALLET

Le Maire,


Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.